



**DELIB 12-2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES**  
**Séance du 19 mars 2025 à 19h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 18

Date de la convocation : 12/03/2025

En exercice : 19

Date d'affichage : 12/03/2025

Qui ont pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt et cinq et les dix-neuf mars à 19h05, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC, Marie-Pascale PRADES et Maud FLAMANT

Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Joseph BRAMARDI, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, M. Claudian BRUN, M. Paul SALVAN et François MONTAGNE

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Joseph BRAMARDI, M. Joseph BRAMARDI pouvoir à M. Alain VEUILLET à partir de la délibération 17-2025,

Secrétaire de séance : Mme Françoise BARBERI

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21](#) du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

M. le maire rappelle que les personnes présentent dans le public n'ont pas le droit de prendre la parole.

M. le maire explique au conseil qu'il convient d'ajouter deux délibérations concernant la nomination de 2 lieux et concernant la tarification du futur gîte

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

Avant de commencer la séance, M. le maire demande au Conseil de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à Jean-Marc ESTEVE, ancien conseiller municipal et membre actif de la MJC qui nous a quitté le 28 février dernier.

Objet de la délibération : **PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DU PARC DU CHATEAU**



M. le Maire explique que les demandes de subvention concernant l'aménagement du Parc du château ont été transmises en date du 19 février 2025 à l'ensemble des financeurs.

Il explique qu'afin de compléter le dossier DETR, la Préfecture demande à ce que le plan de financement soit approuver par une délibération.

M le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser :

- A solliciter auprès de L'Etat (DETR) une subvention de 35%
- A solliciter auprès de la région Occitanie une subvention de 20%
- A solliciter auprès du Conseil Départemental du Tarn une subvention de 20%,
- A solliciter auprès de la Communauté de communes Sor et Agout une subvention de 4%

du coût total estimé des travaux se montant à **442 505.50 € HT**, suivant le plan de financement prévisionnel arrêté ci-dessous :

Financier	Montant HT-	Taux
Etat : DETR	154 876.93€	35%
Conseil Départemental du Tarn	88 501.10€	20%
Région Occitanie	88 501.10€	20%
CCSA	15 977.87€	4%
Autofinancement (Commune)	94 648.51€	21%
<b>TOTAL</b>	<b>442 505.50 €</b>	<b>100%</b>

M le maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le plan de financement

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance

Françoise BARBERI

